

Une définition qui varie en France et ailleurs dans le monde :

Au regard de la loi ...

« Il n'existe pas de véritable définition juridique des mares, mais la définition issue du Programme National de Recherche sur les Zones Humides apporte des précisions sur ce qu'elle représente : **la mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre un maximum de 5 000 m². Sa faible profondeur peut atteindre environ 2 m, cela permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond.** D'origine naturelle ou anthropique, la mare se trouve dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain, voire urbain. **Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, elle peut être associée à un réseau de fossés qui en pénètrent et en ressortent ; elle exerce alors un rôle tampon au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire.** La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle. **Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle** (B. Sajaloli & C. Dutilleul, 2001) »

Source : plaquette « Les mares et la réglementation, pour faire simple... » - Groupe Mares - <https://groupemares.org/>

Définition du portail officiel

« EauFRance » :

« Une **mare** est une cuvette qui se remplit d'eaux de pluie, de ruissellement ou de résurgences. Elle peut être décrite par les critères suivants : - Naturelle ou anthropique - Petite taille < 0.5 hectares - Peu profonde < 3m - Profil en travers dépendant de son origine. »

Source : <http://www.zones-humides.org/annexes/foire-aux-questions-faq/lac-etangs-plans-d-eau-mares-et-zones-humides-quelles-differenc>



©Angélique PRUVOST

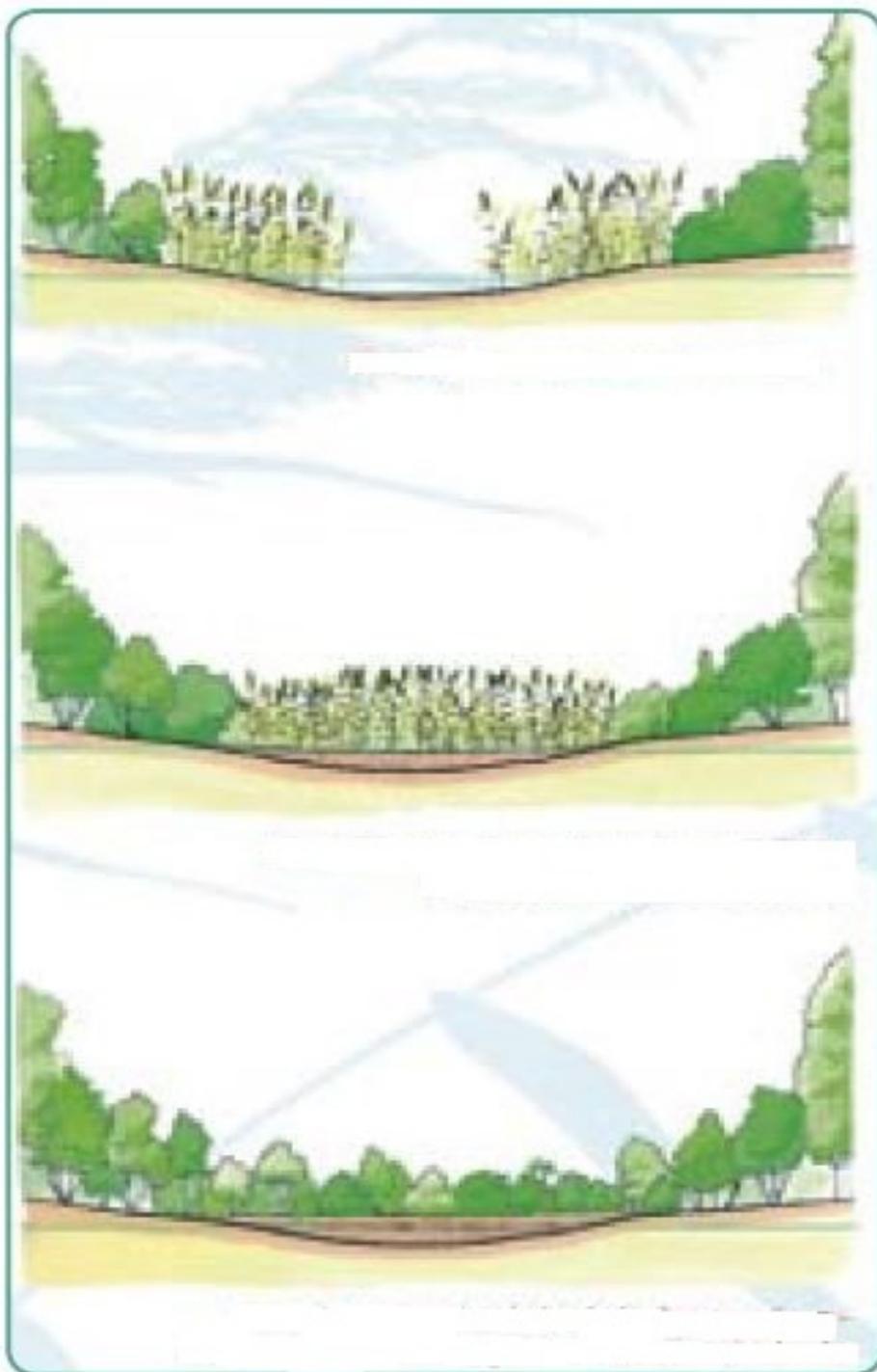
Dans le cadre du projet « Mares, où êtes-vous ? », la définition retenue est la suivante :

« Petite étendue d'eau dormante (moins de 2000 m²), peu profonde (moins de 2m), naturelle ou créée par l'Homme »

Source : Campagne « Mare, où-es-tu » ; FRAPNA, 2003

Qu'elle soit d'origine naturelle ou créée par l'Homme, le devenir d'une mare, sauf conditions exceptionnelles (ex : altitude), est d'être peu à peu comblée par la végétation jusqu'à l'installation d'un milieu boisé. Une gestion adaptée de la mare peut s'avérer intéressante pour ralentir ce processus et conserver une biodiversité plus importante.

PHASE 1 : mare avec zone d'eau libre



PHASE 2 : accumulation de matière organique -
Disparition de la zone d'eau libre

PHASE 3 : disparition de la végétation aquatique –
développement de la végétation arbustive et arborée

Source : plaquette « Les mares de Rhône-Alpes » - Frapna - 2003

Il existe une grande diversité de types de mares en fonction de leur origine, les conditions climatiques, les facteurs chimiques, la topographie... Elles sont souvent d'origine anthropique même si leurs usages initiaux ne sont plus visibles aujourd'hui.

Quelques exemples de types de mares pouvant être rencontrées en Sud-Isère

Les mares prairiales : elles peuvent être intégrées ou non à d'autres milieux humides. Ce sont aussi parfois dans des parcelles agricoles d'anciens abreuvoirs pour les animaux. Elles peuvent être temporaires ou non.



En haut, mare au sein du marais de Nantes-en-Rattier
En bas, mare temporaire, zone humide du Luitet - Laffrey



A gauche, mare forestière, le Pey - Laffrey
À droite, mare temporaire (ancienne ornière) au Mas - La Motte d'Aveillans

Les mares forestières : elles sont entourées d'une végétation arbustive et/ou arborée qui peut recouvrir tout ou partie de la mare. Ces mares reçoivent peu de rayonnements solaires, ce qui a pour conséquence un faible développement de la végétation aquatique ou hygrophile* (*qui aime l'eau)

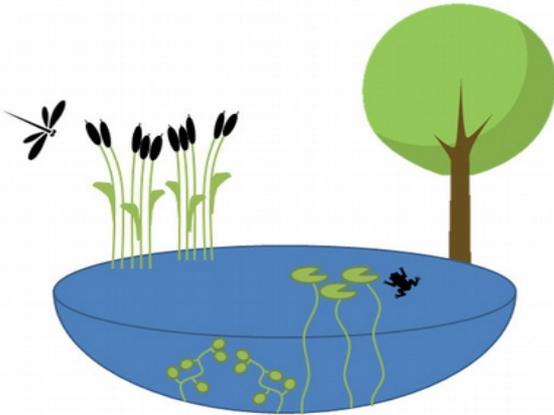


En haut, mare pédagogique communale créée en 2016 - Susville
En bas, vasques, vestiges d'une ancienne carrière - Laffrey

Les mares pédagogiques, les mares de jardin et autres mares d'origine anthropique : leurs origines sont nombreuses et leurs profils divergent selon l'usage que l'on en fait.

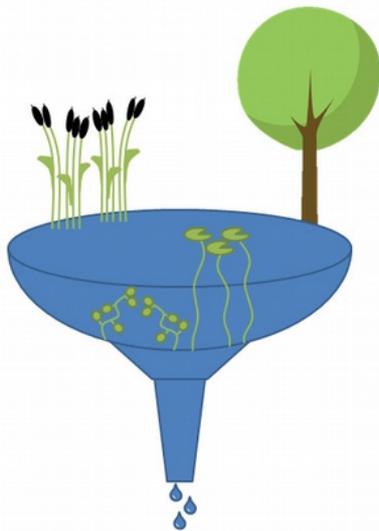
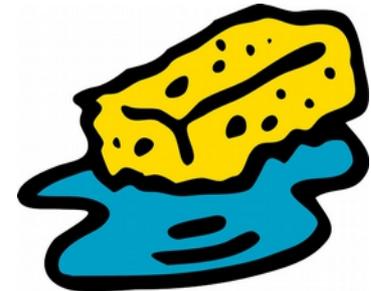
Réservoirs et refuges pour la biodiversité

Les mares constituent un habitat qui abrite une biodiversité riche : flore, amphibiens, libellules... Les mares sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont présentes en grand nombre sur un territoire, et reliées entre elles par des fossés, chemins, haies, cordons boisés, ripisylve, formant un réseau de milieux, essentiel pour la circulation et la pérennité des espèces. Elles participent alors au maintien des continuités écologiques.



Régulation et stockage de l'eau

Comme des éponges, les mares participent, à leur échelle, au stockage de l'eau et donc à la prévention des crues et inondations. Elles restituent également l'eau au milieu, en période de sécheresse.



Filtration et épuration de l'eau

Les mares contribuent à l'épuration des eaux aussi bien à l'échelle d'une petite parcelle agricole qu'à celle des têtes des bassins versants

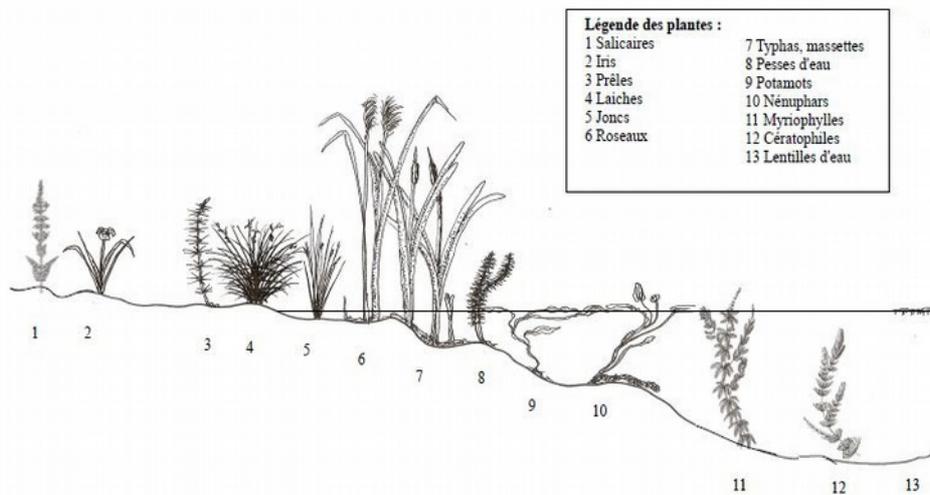
Et bien d'autres rôles : une fonction ornementale dans les jardins des particuliers, bassin de rétention à proximité d'axes routiers, réservoirs d'eau contre les incendies, valeur pédagogique à proximité des écoles, etc.



Du fait de leurs origines diverses, les mares abritent une grande biodiversité. Malgré leur taille modeste, ces milieux naturels abritent une forte concentration d'espèces animales et végétales qui entretiennent des liens subtils et forment un équilibre complexe.



La répartition des plantes dans une mare :



Source schémas : outil pédagogique « mares » - Association Lo Parvi

Participez à l'inventaire des mares et ses réseaux du Sud Isère :

Dans le cadre du projet « Mares, où êtes-vous ? », la FRAPNA, avec l'aide de ses partenaires, a mis en place un Observatoire des mares et de leurs réseaux.

Pourquoi un observatoire ?

Au fil des décennies passées, beaucoup de mares ont perdu leurs usages : elles ne sont alors plus entretenues (et finissent pas se combler naturellement) ou sont rebouchées.

Aujourd'hui, il est temps de s'en préoccuper à nouveau, et de faire (re)découvrir ces milieux riches, de les restaurer et de les préserver ! Pour y parvenir, trois associations se sont rassemblées autour du projet « Mares, où êtes-vous », avec le soutien financier de l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse).



Mare temporaire de Bouvetaire - Trièves

Améliorer la connaissance

Chacun peut y contribuer à son niveau, de différentes manières : simplement localiser une mare, aller un peu plus loin et la décrire à l'aide du formulaire de l'observatoire, ou encore photographier puis identifier les libellules observées autour de la mare avec l'aide du programme Pixel Libellules.

En parallèle, des spécialistes du groupe « Sympetrum », de la FRAPNA et de DRAC NATURE réalisent des inventaires dans des territoires pilotes.

L'ensemble de ces données est consultable sur la cartographie de l'observatoire. A terme, elles permettront de suivre l'évolution des mares et de leur santé dans le temps.

Préserver et restaurer les réseaux de mares

Entre conseils auprès des particuliers ou collectivités pour améliorer l'état des mares existantes, chantiers participatifs pour restaurer des mares à enjeux, création de mares dans des endroits stratégiques pour assurer la fonctionnalité des réseaux de mares... les actions en faveur de ces milieux fragiles sont diverses !

Et pourquoi pas créer une mare chez vous ou sur votre commune ?

Créer une mare, ce n'est pas si compliqué. Une mare chez soi ou proche de chez soi, c'est une chance incroyable d'observer facilement les interactions entre les espèces contrairement à d'autres écosystèmes plus vastes (ex : forêt), de suivre leur évolution au fil des saisons... N'hésitez pas à demander conseil aux techniciens et bénévoles de Drac Nature qui vous accompagneront : dracnature@dracnature.fr

<https://www.mares-libellules.fr/>